

## Vœux de la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie

L'an deux mille onze, le dix du mois de février, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente à Payzac, sous la présidence de Madame Françoise POUJADE, Présidente.

Etaient présents avec droit de vote : Pascal WALDSCHMIDT, Jean Rémi DURAND GASSELIN, Alain MAHEY, Christian FAUGIER, Daniel BERTOLA THEVENON, Daniel BERTOLA THEVENON (pouvoir de Marie Christine DETE), Jean PASCAL, Eric TALAGRAND, Christine SEON, Marie Claire PAQUELET GARDES, Nathalie TOURRE, Francis PLANCHER, Marie Hélène POUZACHE, Bernard SAISON, Jean Pierre VIOLET (pouvoir de Patrick VEDEL) Jean Pierre VIOLET, Jean Pierre LAPORTE, Mireille AREVALO, Jean Luc TOUREL, Nicole BISCAREL, Philippe BROT, Stéphane REBOUL, Jean Luc VALETTE, Jean Paul ROBERT, Denise FERRARI, Mairie Pierre MALCLES, Julien GOUBE, Hubert LEPOITEVIN, Henri BACHELET, Michel VOYANT, Françoise POUJADE, Marie Jeanne BALMELLE, Alain GIBERT, Gérard MARTIN, Régine LEMESRE (pouvoir de Raoul L'HERMINIER), Régine LEMESRE, Gérard MARTIN (pouvoir de Jacky BARBE), Christian MOYERSOEN, Patrick MICHEL, Jack ZMINKA, Roland REY, Lorraine CHENOT, Francine LACOUR, Bernard BONIN, Alexandre FAURE.

Excusés : Dominique BROUSSE.

A été élu secrétaire : Jean PASCAL

le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

« Par arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2010, le ministre de l'écologie, de l'énergie et du développement durable a accordé à la société Schuepbach Energy LLC un permis exclusif dit "permis de Villeneuve-de-Berg", de recherche de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux. Le "permis de Villeneuve-de-Berg" englobe un territoire large d'une superficie de plus de 900 km<sup>2</sup>. A la même date, deux autres permis ont été accordés dans le sud-est de la France. Il s'agit des permis dits de « Montélimar » dans la Drôme et le Gard et de « Nant » en Lozère, Aveyron et Hérault.

L'objectif de ces permis est de localiser des réserves de gaz dit « gaz de schiste » en vue de la mise en œuvre d'une extraction. La technique de prospection actuellement utilisée sur d'autres territoires suscite de vraies inquiétudes, elle consiste en un forage vertical très profond (2 000 à 3 000 m.) puis un forage horizontal avec fracturation de la roche réalisée grâce à l'injection de milliers de mètres cubes d'eau à très haute pression, associés à un mélange de sables et d'additifs chimiques.

A compter de la publication de l'arrêté ministériel au Journal Officiel, et pour une période de trois ans, la société américaine Schuepbach Energy LLC est autorisée à procéder à des reconnaissances notamment par forage. Les premiers forages devraient commencer courant 2011 sur les communes de Villeneuve-de-Berg et Valvignières, après autorisation préfectorale spécifique.

Pour leur part, les ministres du développement durable est de l'économie, des finances et de l'industrie ont annoncé le lancement d'une mission afin « d'éclairer le gouvernement sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux des hydrocarbures de roche noire (gaz et huiles de schiste) ».

La perspective de forages de prospection, de l'extraction et de l'exploitation de ces gaz de schiste suscite des interrogations et une inquiétude de la part des habitants, des acteurs de l'agriculture, du tourisme, de l'ensemble du monde économique et des élus locaux. En effet, l'exploitation actuelle en Amérique du Nord montre les effets préjudiciables de ce type de forages pour l'environnement et la santé :

- pollutions des nappes phréatiques, par diffusion des gaz et des produits chimiques dans les couches du sol et du sous-sol,
- émissions de gaz toxiques,

- prélèvement important de la ressource en eau,
- émission de gaz à effet de serre,
- va-et-vient incessant de véhicules poids-lourds, pour l'évacuation des gaz extraits, pour l'acheminement de l'eau en grande quantité.

Suivant cette technique, ces forages compromettraient irrémédiablement l'image de territoire naturel, accueillant, et la qualité de cadre de vie sur laquelle sont fondés les atouts de développement de l'Ardèche et du Pays Beaume Drobie.

Les élus du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays Beaume Drobie tiennent à manifester leur inquiétude et à mettre en évidence les effets potentiellement néfastes sur le territoire que comporte ce projet. Il irait à l'encontre de la politique d'aménagement du territoire et de développement durable conduite depuis de nombreuses années en Ardèche méridionale, axée sur :

- la valorisation des ressources patrimoniales, naturelles et paysagères,
- la préservation de la qualité et de la quantité des eaux, notamment de rivières,
- le maintien d'une agriculture et des produits de terroir de qualité,
- le développement d'un tourisme vert,
- la candidature à l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO de la Grotte Chauvet Pont d'Arc,
- la politique de valorisation des espaces naturels du Parc Naturel régional des Monts d'Ardèche,
- ...

Au regard de ces observations,  
Et compte tenu des risques potentiels, notamment en matière de santé publique,  
Et en application du principe de précaution inscrit dans la Constitution,

Le conseil communautaire de la communauté de communes du Pays Beaume Drobie, à l'unanimité,

**S'oppose** aux projets de forages de prospection, d'extraction et à l'exploitation des gaz de schiste en Sud Ardèche.